



MUNICIPALITÉ  
**Saint-Valérien-de-Milton**

---

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION

### ADOPTION DE RÈGLEMENT GÉNÉRAL G300 APPLICABLE PAR SÛRETÉ DU QUÉBEC

---

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance régulière tenue le 18 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

#### **Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec**

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

  
Caroline Lamothe  
Directrice générale et Greffière-trésorière